



Retard dans la signature définitive

Par **alainetnat**, le **01/11/2009** à **17:22**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente pour l'achat d'une maison le 21 juillet. Le vendeur de cette maison est l'association de tutelle la Croix Marine.

Le notaire nous a demandé 10 % du prix de vente (par chèque et encaissable le lendemain), nous lui avons expliqué que nous n'avions pas cette somme car nous faisons financé la totalité de la vente par notre banque. Nous avons quand même été obligés de lui versé 5000 euros par chèque et encaissé 8 jours après !!

De plus, il nous a laissé seulement 15 jours soit jusqu'au 4 Août pour établir les devis et déposé le dossier à notre banque. Notre prêt a été accepté le 19 août.

La signature définitive était pour le 30 septembre, hors nous sommes au 1 novembre et rien n'est signé car la juge de tutelle n'a pas encore répondu à la requête de Croix Marine. En fait la juge doit donné son accord pour la vente.

La secrétaire du notaire nous dit d'être patients et que le notaire ne peut rien faire.

Est ce normal ?

Merci d'avance pour vos réponses.